

ARRETE N° A-2026-142
REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT

Le Maire de BAS-en-BASSET,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 3221-32, L 3221-4 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R411-5, 411-21-1 et R 411-25,

Vu les articles L 2212-1, 2, 4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une opération de nettoyage de la voie publique, place Centrale et rue du 11 Novembre, 43210 Bas-en-Basset, par les Services Techniques de la Mairie de Bas-en-Basset, le stationnement sera interdit, Lundi 20 Avril 2026 à partir de 08h30.

ARRETE

Article 1.- Le stationnement sera interdit place Centrale et rue du 11 Novembre, en raison d'une opération de nettoyage de la voie publique, le **Lundi 20 Avril 2026 de 08H30 à 12H00**.

Article 2. - Le stationnement sera interdit sur toute la longueur de la rue du 11 Novembre ainsi que sur la place Centrale, pendant la durée de l'intervention.

Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'une mise en fourrière conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3. - Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la collectivité pour permettre l'application des dispositions du présent arrêté.

Article 4. - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAS-en-BASSET, le Policier Municipal et le Responsable des Services Techniques.

Fait à BAS-en-BASSET, le 7 Avril 2026
Le Maire,

Remi DEFOURS



Arrêté publié le 7 Avril 2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, soit :

- devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND
- sur l'application « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr